



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Par la présente convention,

- Le SDED 52, représenté par son Président, situé 40 bis, avenue du Maréchal Foch – 52000 CHAUMONT, s'engage à mettre à disposition gratuitement le ou les conteneurs jaunes nécessaires au tri sélectif à l'établissement suivant :
- ETABLISSEMENT :
- N° SIRET (obligatoire) :
- représenté par M. ou Mme
- situé à l'adresse suivante :
- Code postal :, Ville :
- N° de téléphone :
- Mail :
- S'engage à effectuer le tri sélectif parfaitement en contrepartie d'un ou des conteneurs jaunes nécessaires au tri sélectif.

Cet engagement lie les deux parties sur les clauses suivantes :

1. Le SDED 52 s'engage à fournir, gratuitement, le ou les conteneurs jaunes nécessaires au tri sélectif.
2. Le SDED 52 s'engage à remplacer gratuitement le ou les conteneurs jaunes détériorés et inutilisables, sur la demande du responsable par téléphone au 03.25.35.09.29, ou par écrit à l'adresse du SDED 52 à l'adresse susmentionnée.
3. Le SDED 52 reste entièrement propriétaire du ou des conteneurs mis à disposition.
4. Le SDED 52 se réserve le droit de contrôler le ou les conteneurs jaunes mis à disposition, et de le ou les retirer si la 5^{ème} clause de la présente convention n'est pas respectée.
5. L'établissement s'engage à utiliser le ou les bacs jaunes mis à sa disposition à bon escient.

Il devra y mettre que les **déchets recyclables** suivants :

- **Les briques alimentaires**
- **Les plastiques** : bouteilles plastiques, bidons plastiques (bidon souple...), bouteilles d'huile alimentaire, les flacons plastiques (gel douche, shampoing)...
- **Les métaux** : les conserves (toutes tailles, alimentaires, pour animaux...), les canettes aluminiums, les barquettes aluminiums, les aérosols (déodorant, désodorisant, bombe insecticide...) ...

Par contre les déchets non recyclables sont strictement interdits dans vos sacs et bacs jaunes, tels que les polystyrènes (barquettes de viande...); les sacs, films et barquettes plastiques ; les pots de yaourt, de crème, de fromage blanc... ; les barquettes de beurre...

Cachet et signature
Précédé de la mention « lu et approuvé »

Le SDED 52,

Tournez la page, SVP→

CHOISISSEZ LE CONTENEUR JAUNE ADAPTE A VOTRE SITUATION

Prenez bien en compte la production de déchets recyclables
et l'espace dont vous disposez pour entreposer ce conteneur jaune.

**ATTENTION CE CONTENEUR JAUNE DEVRA ETRE SORTI LE JOUR DE LA
COLLECTE SELECTIVE, C'EST-A-DIRE EN MEME TEMPS QUE LES SACS JAUNES.**

Cochez la case correspondante à votre choix :

Conteneur de 360 litres (bac 2 roues)

Conteneur de 660 litres (bac 4 roues)

NB : Laissez vos remarques ou questions :